

ENTREPRISES



La création d'entreprise en Poitou-Charentes : quels facteurs de survie ?

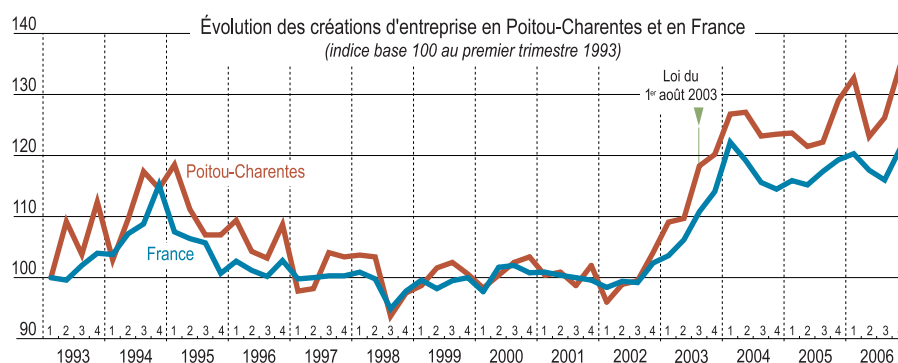
Les créations d'entreprise connaissent depuis quatre ans une croissance exceptionnelle. Pour survivre, et mise à part l'expérience professionnelle, les conditions de démarrage de l'entreprise priment sur le profil du créateur. Être entouré et conseillé, avoir suffisamment investi au départ et recevoir une aide favorisent la pérennité de l'entreprise et la création d'emplois.

Après quelques années de stabilité, la création d'entreprise est à nouveau en hausse depuis 2002 (illustration 1). En 2006, 7 675 entreprises ont été créées dans la région dont 4 904 créations pures, 1 164 reprises et 1 607 réactivations. Toutes les régions françaises bénéficient de cette dynamique qui concerne essentiellement les créations pures. L'inflexion de ce type de création a été accompagnée par des politiques volontaristes de l'État et de collectivités locales. Ainsi, la loi pour l'initiative économique d'août 2003, ne fixe plus de montant minimum pour le capital social des SARL (voir encadré). Le taux de

création picto-charentais, qui rapporte le nombre d'entreprises créées au total des entreprises actives, atteint 12,2 % en 2006. Il est légèrement supérieur au taux national qui est de 11,9 %. Les taux de création les plus élevés sont observés dans les secteurs des activités immobilières (16,2 %) et des services aux particuliers (15,8 %).

La répartition des créations par secteur d'activité est proche de celle du niveau national. Cependant la part du secteur des services aux entreprises est plus faible, cette activité étant déjà sous-représentée en Poitou-Charentes.

Forte hausse à partir de 2003 (illustration 1)



Source : Insee (SIRENE®, démographie des entreprises)

Un taux de survie proche de la moyenne nationale

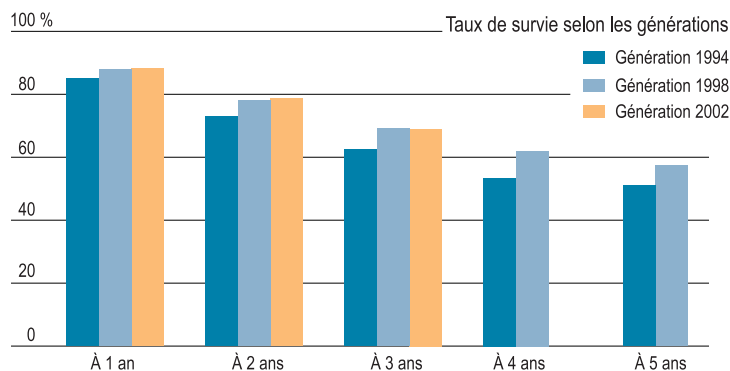
Une entreprise est particulièrement fragile les trois premières années qui suivent sa création : environ une sur dix disparaît chaque année. Cette tendance s'atténue progressivement les années suivantes (illustration 2). En Poitou-Charentes, 69% des entreprises créées au premier semestre 2002 sont encore vivantes en 2005. Au niveau national, ce taux atteint 68%. L'écart entre les régions se resserre par rapport aux précédentes générations d'entreprises déjà suivies (méthodologie). Le taux de

survie des entreprises créées en 2002 est semblable à celui des entreprises créées en 1998. Il confirme l'amélioration constatée par rapport à celui des entreprises créées en 1994 qui n'atteignait pas 63% trois ans plus tard. Cette progression a surtout bénéficié aux créations pures : le taux de survie progresse de 10 points en passant de 55% à 65% alors que pour les reprises, il passe de 75% à 77%.

Toutes choses égales par ailleurs, parmi les facteurs pouvant expliquer les chances de survie, le profil du créateur ne semble pas le plus déter-

minant, mis à part l'activité préalable du créateur. Plus le temps séparant la dernière activité professionnelle de la création est court, meilleures sont les chances de survie (illustration 3). Les personnes qui travaillaient avant de créer leur entreprise ont donc un meilleur taux de survie, notamment ceux dont la qualification est agent de maîtrise ou contremaître. L'expérience professionnelle dans la même activité est importante surtout pour les créateurs repreneurs. Les chefs d'entreprises au chômage depuis plus d'un an ont 40% de chance de moins que les autres de réussir leur projet.

Les trois premières années sont primordiales pour la survie des nouvelles entreprises (Illustration 2)



Source : Insee (Enquêtes Sine générations 1994, 1998 et 2002)

Les chances de survie, trois ans après, des entreprises créées en 2002 (Illustration 3)

Variable	Chances de survie	Variable	Chances de survie
Sexe		Activité de l'entreprise	
Hommes	Ref	Construction	2,4
Femmes	Ns	Industrie	1,4
Âge		Commerce	0,8
Moins de 35 ans	Ref	Services	Ref
Plus 35 ans	1,2	Catégorie juridique	
Diplôme		Physiques	Ref
Sans diplôme	Ns	Morales	1,9
CAP, BEP	Ref	Aide d'un proche	
Bac et plus	1,4	Oui	1,5
Activité préalable		Non	Ref
En activité	Ref	Aide d'organismes	
Chômeurs de moins d'un an	Ns	Oui	1,9
Chômeurs de plus d'un an	0,6	Non	Ref
Sans activité	Ns	Moyens investis	
Type de création		Moins de 8 000 euros	Ref
Pures	Ref	Plus de 8 000 euros	2,3
Reprises	1,6		

Source : Insee (Enquête Sine génération 2002, Interrogations 2002, 2005)

Ns : non significatif par rapport à la situation de référence (erreur < 5 %).

L'analyse des chances de survie à trois ans d'une entreprise est réalisée à l'aide d'une régression logistique. Les effets de chaque facteur sont présentés en écart par rapport à une situation de référence notée Ref. Plus le coefficient est élevé (et supérieur à 1), plus la probabilité est forte que l'entreprise atteigne son troisième anniversaire ; plus il est faible (et inférieur à 1), plus la probabilité est faible que l'entreprise atteigne son troisième anniversaire.

Lecture : Les créateurs de plus de 35 ans réussissent mieux : toutes choses égales par ailleurs, la probabilité qu'une entreprise créée par une personne de plus de 35 ans soit encore active trois ans plus tard est 1,2 fois celle d'un créateur de moins de 35 ans. À l'inverse, les créateurs de moins de 35 ans ont moins de chance (1/1,2=0,8) de réussir que les créateurs de plus de 35 ans.

Le taux de survie des entreprises créées par des femmes est inférieur à celui observé par les hommes mais cela s'explique par d'autres facteurs comme le choix du secteur d'activité. Les femmes sont nombreuses à se diriger vers le commerce, les services aux particuliers ou les services aux entreprises. Dans ces trois secteurs, la pérennité de leur entreprise est proche de celle des hommes, mais ces trois secteurs ont un taux de survie plus faible que les autres secteurs. Toutes choses égales par ailleurs, le sexe n'est donc pas un critère de pérennité de l'entreprise.

Si les créateurs d'entreprise de plus de 35 ans, et les diplômés du niveau BAC ou plus, créent des entreprises plus pérennes, les facteurs de réussite sont plus attachés à l'environnement professionnel des individus qu'à leurs caractéristiques propres.

Aides, soutien, conseils au créateur : un environnement propice

La présence d'un chef d'entreprise dans son entourage est un facteur de réussite. Leurs conseils sont jugés utiles et efficaces par les créateurs dont l'entreprise a survécu. Ce dirigeant peut être un membre de la famille ou pour les créateurs repreneurs, l'ancien responsable qui va en particulier les aider dans le montage de leur dossier. Les contacts professionnels sont primordiaux pour la pérennité des entreprises, qu'il s'agisse des relations avec les clients, les fournisseurs ou surtout avec les entreprises qui les employaient précédemment. Dans ce dernier cas, le taux de survie atteint

83 % et ces créateurs d'entreprise ont près de deux fois plus de chance, qu'en l'absence de contacts professionnels, de continuer l'aventure au bout de 3 ans.

Les chômeurs qui créent leur entreprise bénéficient d'aides particulières comme l'Accre (Aide aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprises). Ils peuvent profiter pleinement des différents dispositifs mis en place : apport d'aides financières, formation, accompagnement et maintien de leurs indemnités de chômage les premiers mois de l'ouverture de l'entreprise. Les résultats de l'enquête montrent que ces actions sont efficaces. Le taux de survie des entrepreneurs anciens chômeurs ou anciens inactifs est nettement supérieur s'ils déclarent bénéficier d'aides financières ou d'exonérations publiques. Par exemple, le taux de survie des anciens chômeurs de longue durée est de 48 % pour les non aidés et de 69 % pour les aidés (illustration 4).

Les entreprises survivantes qui ont été créées dans le secteur «services aux entreprises» reflètent particulièrement bien l'importance des aides. La génération 2002 a amélioré fortement son taux de survie dans ce secteur par rapport aux générations précédentes, 70 % en 2002 contre 60 % en 1994 et 1998. Ces bons résultats sont dus, en partie, aux entreprises qui ont reçu une aide, leur taux de survie atteignant 87 % (67 % en 1994) contre 66 % (60 % en 1994) pour les non aidées. Les dirigeants ont aussi été plus nombreux que dans les autres secteurs à avoir été entourés lors de la création, près de 80 % déclarent avoir bénéficié de l'aide d'un proche.

La survie augmente avec le capital initial

La survie des entreprises est largement associée à leur statut juridique. Quelles que soient les générations, les

entreprises créées sous forme de personnes morales ont près de deux fois plus de chance que leur entreprise survive, l'écart augmentant avec la durée (en 2002, le taux de survie des entreprises individuelles est de 63 % contre 81 % pour les sociétés).

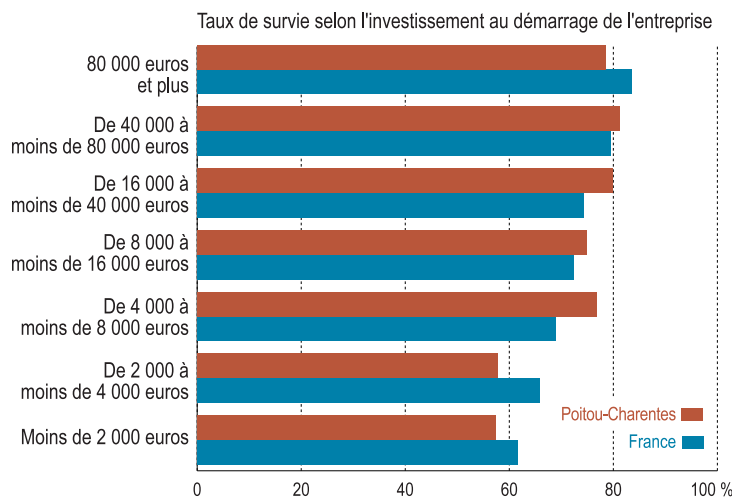
Les moyens financiers investis au démarrage jouent un rôle important dans la pérennité des entreprises (illustration 5). 30 % des entrepreneurs financent leur entreprise avec moins de 4 000 euros, leur taux de survie n'est que de 57 %. Celles qui démarrent avec plus de 8 000 euros ont 2,3 fois plus de chance de survivre par rapport à celles qui ont peu de moyens au départ. L'étude des générations précédentes montre de la même façon que plus le chiffre d'affaires est élevé au bout de trois ans, plus les chances d'atteindre le cinquième anniversaire sont grandes. De plus, les deux tiers des entreprises ayant survécu déclaraient n'avoir pas eu de problème de trésorerie. Ceci améliore aussi légèrement la survie entre la troisième et la cinquième année.

Le taux de survie des entreprises des chômeurs créateurs est meilleur lorsque le créateur bénéficie d'aides publiques (illustration 4)

Situation préalable des créateurs	Répartition des créations (en %)			Taux de survie à 3 ans (en %)		
	totales	aidées	non aidées	totales	aidées	non aidées
Actifs	53	16	73	76	75	76
Chômeurs de courte durée	22	46	9	73	79	62
Chômeurs de longue durée	15	32	6	62	69	48
Inactifs	10	6	12	61	81	57
Ensemble	100	100	100	71	75	70

Source : Insee (Enquête Sine génération 2002, interrogations 2002, 2005)

Plus l'investissement au démarrage est élevé, plus l'entreprise a des chances de survivre (illustration 5)



Source : Insee (Enquête Sine génération 2002, interrogations 2002, 2005)

Créer son entreprise pour assurer son propre emploi

Les créations d'entreprise génèrent de nouveaux emplois. Au cours du premier semestre 2002, le nombre d'emplois total (y compris le chef d'entreprise) créés par les nouvelles entreprises s'élevait à 3 480. Au cours du premier semestre 1998, il atteignait 3 150 emplois. Compte tenu du nombre d'emplois total estimé dans la région à 653 500, le taux de création d'emplois sur les six premiers mois de l'année, est de 0,5 %. Ce taux est modeste par rapport aux autres régions, la moyenne France entière étant de 0,9 %. Toutefois, en trois ans, les nouvelles entreprises auront créé 20 000 nouveaux emplois (sur la base observée d'environ 3 500 emplois créés par semestre).

Cependant, 71 % des entreprises n'ont pas de salariés au démarrage et, trois ans après leur création, plus des deux-tiers d'entre elles n'en ont toujours pas. Être indépendant est le premier motif avancé par les créateurs picto-charentais. Pour 54 % d'entre eux, il s'agit de créer son propre emploi, soit pour échapper au chômage, soit pour se libérer des contraintes du salariat.

Au bout de trois années, un tiers de ces nouvelles entreprises ont disparu. Celles qui ont survécu ont embauché 750 salariés, compensant ainsi en partie ces pertes d'emploi. En 2005, on compte encore 3 280 emplois dans ces entreprises, soit 94 % de l'emploi de départ.

Les nouvelles entreprises de 2002 ont débuté avec une moyenne de 1,8 personne (1,3 pour les créations pures

et 2,9 pour les reprises). Trois ans plus tard, ce chiffre atteint en moyenne 2,5 personnes, soit 2,1 pour les créations pures et 3,3 pour les reprises. Ce sont les entreprises créées *ex nihilo* qui ont le plus embauché. ■

Marie-Noëlle Beyer

Les aides aux entreprises

Les aides aux entreprises sont des interventions financières ou techniques traduites par un apport à l'entreprise ou à l'inverse par une réduction de coûts. Elles s'appliquent de façon dérogatoire et en contrepartie d'une action engagée par l'entreprise.

Principales aides de l'État :

- **L'Accre** (aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises), créée en 1979, consiste en une exonération de charges sociales pendant un an et le cas échéant à un maintien du revenu pendant les premiers mois de la vie de l'entreprise. D'autres dispositions de cette loi sont entrées en vigueur courant 2004.
- **L'Eden** (encouragement au développement d'entreprises nouvelles) a été créé fin 1999. Ce dispositif vise à faciliter l'accès au crédit bancaire par le biais d'une aide financière et à pallier l'inexpérience grâce à un accompagnement post-création. Transformé en prime en septembre 2001, il a retrouvé, en septembre 2004, le statut d'avance remboursable sur 5 ans.
- **Les chèques-conseil** permettent aux bénéficiaires de l'Accre et d'Eden d'être conseillés par des experts qualifiés dans de nombreux domaines.

Loi 2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique (J.O. du 5 août 2003)
Elle étend les dispositifs Accre et Eden aux bénéficiaires d'un contrat d'appui au projet d'entreprise et n'impose plus de disposer d'un capital minimum de 7 500 € dans le cas de création de société.

Méthodologie de l'enquête Sine

Cette étude a pour source le dispositif Sine (Système d'information sur les nouvelles entreprises). Ce dispositif est un système permanent d'observation des jeunes entreprises. Il a pour objectif de suivre pendant cinq ans les entreprises nées une même année, on parle de « génération » d'entreprises. L'ossature de ce système repose sur trois enquêtes directes par voie postale : la première intervient dès les premiers mois de la création d'entreprise, la seconde est réalisée la troisième année d'existence de l'entreprise et la troisième au bout de cinq ans. Seules les créations pures et les créations par reprises sont concernées par cette enquête par sondage, les créations par réactivations ne le sont pas.

Le dispositif a débuté en 1994 avec l'interrogation des entreprises créées au 1^{er} semestre 1994.

L'analyse présentée ici repose essentiellement sur l'enquête réalisée à l'automne 2005 et concerne les entreprises créées au premier semestre 2002. Un échantillon de 652 nouvelles entreprises a été interrogé en Poitou-Charentes, correspondant à 1 239 créations d'entreprises. Ces entreprises font partie du champ ICS (industrie, commerce, services) qui couvre les activités marchandes de l'industrie, de la construction, du commerce et des services, à l'exclusion des activités financières et de l'agriculture.

définitions

Les créations d'entreprise sont classées en trois catégories :

- **Les créations pures** sont juridiquement et économiquement nouvelles.
- **Les créations par reprise** (ou reprises) sont juridiquement nouvelles mais les moyens de production ont été repris totalement ou partiellement à une autre entreprise qui existait déjà.
- **Les créations par réactivation** sont des entreprises qui reprennent leur activité après un arrêt temporaire. Elles ne concernent que les entreprises individuelles.

Pour en savoir plus

Les créateurs d'entreprises picot-charentais, *décimal*, n° 240, Insee Poitou-Charentes

Hausse record des créations d'entreprise, *décimal*, n° 249, Insee Poitou-Charentes

Entreprendre et créer en Poitou-Charentes, *Les Cahiers de décimal*, n° 30, Insee Poitou-Charentes

Pour tout renseignement statistique

www.insee.fr/poitou-charentes

insee-contact@insee.fr

0 825 889 452 (0,15 €/mn)
du lundi au vendredi de 9 h à 17 h



Insee Poitou-Charentes
5 rue Sainte-Catherine - BP 557
86020 Poitiers Cedex
Tél : 05 49 30 01 01
Fax : 05 49 30 01 03
sed-poitou-charentes@insee.fr

Directeur de la publication : Francis VENNAT
Rédactrice en chef : Dorothee AGUER

Dépôt légal mars 2007
N° CPPAP 0908 B 06698 - ISSN 0221-1068
Code SAGE DEC27156
Impression MEGATOP, Naintré

Prix au numéro : 2,30 €
Abonnement annuel : 21 € (10 numéros)